



## BANDES RIVERAINES AU LAC BLANC

BULLETIN D'INFORMATION 2022 – numéro 6

Nous en sommes maintenant au deuxième volet d'une mini-série de trois articles se rapportant aux bandes riveraines du Lac Blanc :

- ▶ Volet 1 : L'histoire et la réglementation à propos des bandes riveraines
- ▶ Volet 2 : Réduire la tonte de gazon dans la bande riveraine = Protéger le lac
- ▶ Volet 3 : Renaturaliser et/ou revégétaliser = Sauvegarder la santé du lac

### VOLET 2

**Réduire la tonte de gazon dans la bande riveraine = protéger le lac !**

Nous avons vu dans le précédent communiqué qu'il existe un règlement municipal à Saint-Ubalde visant à protéger les bandes riveraines et qui se lit comme suit :

#### **Règlement visant à combattre l'eutrophisation des lacs et des cours d'eau (195 et 195.1)**

Selon l'article 5 (Interdiction d'altération de la végétation herbacée riveraine), on mentionne que « **dans la bande de protection riveraine déterminée par le règlement de zonage en vigueur, il est interdit de couper, de tondre, de tailler ou d'altérer d'une quelconque façon toute végétation herbacée, y compris le gazon ou la pelouse.** »

Mais au-delà de l'application d'un règlement, ce qui compte par-dessus tout, c'est de **protéger notre lac** pour les prochaines décennies, pour les prochaines générations. Rappelons-nous que les décisions que l'on prend ou que l'on ne prend pas aujourd'hui auront assurément des impacts sur l'avenir du Lac Blanc.

Nous partageons ici avec vous ce que nous avons appris au sujet de la tonte de gazon. Les brins d'herbe coupés, même s'ils sont miniatures, lorsqu'ils sont exposés à l'air et au soleil, se décomposent très rapidement; donc les matières azotées et phosphorées qui sont produites seront facilement lessivées vers le lac par les pluies. Toutes ces matières contribuent à l'enrichissement du lac en nutriments qui favorisent son vieillissement prématuré et fournissent un «*bon engrais*» pour les espèces exotiques envahissantes et les algues. Donc, la tonte de gazon à proximité du lac est **néfaste** et l'utilisation d'engrais et de fertilisant est **encore pire**.



Il faut nous adapter à des environnements paysagers

différents. Divers aménagements peuvent être envisagés en bordure du lac. Par exemples, plusieurs espèces d'herbacés peuvent être recommandées pour une **écopelouse** : trèfle rouge et blanc, pâturins des prés, mil, ivraie, thym, camomille, etc. Ou encore des **couvres-sols** : violettes, potentilles, quatre-temps, pervenches, fougères, etc. tout à fait agréables à la vue dans un décor naturel! Et autre avantage non négligeable, ces fleurs attireraient les abeilles nécessaires à la pollinisation (processus indispensable à la reproduction sexuée des plantes à fleurs. 80 % des cultures à travers le monde sont dépendantes de l'activité des insectes pour la pollinisation, au premier rang desquels les **abeilles**).

L'**écopelouse** n'est pas une nouvelle mode, c'est plutôt le type de pelouse que l'on retrouvait il y a quarantaine d'années. Elle était habituellement constituée d'espèces variées, comme du trèfle et du plantain. Ces pelouses riches en espèces sauvages ont perdu leur popularité aux dépens des surfaces gazonnées uniformes du type «vert de golf». Une écopelouse est une pelouse durable qui minimise les impacts négatifs sur l'environnement et qui présente plusieurs avantages : enrichit le sol en matières organiques, réduit les surplus d'éléments nutritifs (phosphore et azote), demande très peu d'entretien, pas d'arrosage, réduit le ruissellement et nécessite moins de tonte.

Sachez aussi qu'une belle pelouse luxuriante dans une bande riveraine offre une terre d'accueil pour les bernaches  puisqu'elle leur fournit une nourriture fraîche et abondante, sans entrave pour y accéder et une vue parfaite sur un éventuel prédateur!

En résumé, plus il y a de végétaux (arbres, arbustes et herbacés) dans la bande riveraine et moins il y a de pelouse « urbaine » à tondre, plus on contribue à la protection du lac! En bonus, moins de bruit  de tondeuse pour les voisins!!!    

France St-Germain, présidente ARLB  
15 juin 2022